

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 138 (2017)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 mars 2017 à Moudon (VD)

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 141^e assemblée des délégués de la SAR.

A 9 heures, la présidente Sonia Burri-Schmassmann ouvre la 141^e assemblée des délégués convoquée à l'Agrilogie de Grange-Verney à Moudon.

Elle souhaite la bienvenue à tous les invités, membres honoraires, membres vétérans, délégués et membres. Elle constate que l'ordre du jour a paru dans la revue SAR de mars 2017 dans les délais impartis.

Sonia Burri-Schmassmann remercie André Pasche, président de la Fédération vaudoise d'apiculture et toute son équipe pour l'organisation de cette journée et lui passe la parole.



André Pasche nous fait un descriptif de la vie apicole vaudoise, la plus grande fédération avec 1'078 membres. Il nous parle de la diversité des miels récoltés due à des biotopes très différents les uns des autres, de la fête des Brandons et du sentier apicole créé par la société moudonnoise et l'impact des abeilles sur les enfants de Moudon.



La parole est donnée à Madame Michèle Pidoux-Jorand, municipale.

Elle nous transmet les salutations de la municipalité de Moudon et trace un petit aperçu de la vie dans cette charmante ville. Passionnés par les abeilles, des écoliers projettent d'acquérir des ruches sous la responsabilité de leur maître et d'un apiculteur.



Monsieur Christian Pidoux, directeur de l'Agrilogie Grange-Verney à Moudon prend à son tour la parole. Il évoque le souvenir qu'il a vécu avec un vieil apiculteur qui lui apprit la confiance en soi et en les abeilles, en restant calme, loin de préoccupations sécuritaires.

Christian Pidoux, qui est également directeur d'Agrilogie Marcellin à Morges et dont les bâtiments abritent les cours du premier module du Brevet fédéral, nous parle des difficultés rencontrées où chacun doit définir sa place pour travailler ensemble tout comme dans le projet SADI Agriculture et pollinisation.

Il faut que la confiance s'installe entre le monde de l'agriculture et celui de l'apiculture. A l'instar du vieil apiculteur et du jeune enfant relaté dans le souvenir de Monsieur Pidoux. La présidente reprend la parole et demande un moment de recueillement pour nos amis apiculteurs décédés en 2016.

2. Contrôle des pouvoirs

Les sept fédérations étant représentées, cette assemblée peut valablement délibérer. L'assemblée compte 64 délégués, 9 membres d'honneur et 7 membres du comité, soit 80 personnes avec droit de vote. Les membres du comité n'ayant pas le droit de vote en ce qui concerne les affaires de gestion (art. 11 des statuts), soit 73 personnes avec droit de vote.

3. Désignation des scrutateurs

La présidente désigne comme scrutateurs Pierre-Alain Kurt et Georges Verdon.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2016

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 19 mars 2016 est accepté à l'unanimité avec remerciements à l'auteur, Max Huber.

5. Rapport de la Présidente

La présidente fait un tour complet des sujets qui ont occupé et préoccupé le comité en 2016. Ce rapport est publié in extenso dans la revue.

6. Adoption des rapports publiés dans la Revue SAR de mars 2017

Les rapports «Compte de publicité», «Bibliothèque SAR», «Contrôle du miel», «Assurances» et «Vulgarisation, sélection et élevage» sont acceptés globalement, sans discussion et à l'unanimité.

7. Finances

7.1 Comptes 2016

Les comptes 2016 préparés par le caissier Raphaël Monney ont été publiés dans la Revue SAR de mars 2017. Aucun membre ne pose de question.

7.2 Rapport des vérificateurs

Le rapport des vérificateurs, publié également dans la revue, est lu par Benoît Droz, vérificateur de la section du Jorat.

Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2016 tels que publiés dans la revue.

Un vote est proposé pour l'adoption des comptes 2016, voici les résultats :

Bulletins rentrés : 66

Oui : 66 voix

Non : 0 voix

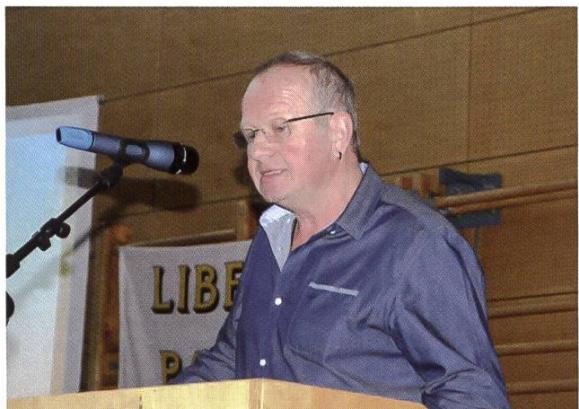
Abstention : 0 voix

L'assemblée accepte les comptes 2016 à l'unanimité.

7.3 Budget 2017

Raphaël Monney commente le budget 2017 qui a également été publié dans la revue.

Cette année un déficit de Fr. 27'850.– est prévu. Ceci s'explique par des dépenses dues à l'augmentation de travail qu'il a fallu combler par l'embauche d'une nouvelle personne à 30 % pour Fr. 27'000.–, les frais occasionnés par le site internet Fr. 10'000.– et enfin l'agenda apicole Fr. 14'000.–.



Raphaël nous rappelle que la SAR est une société à but non lucratif.

Un vote est proposé pour l'adoption du budget 2017 et voici les résultats :

Bulletins rentrés : 68

Oui : 63 voix

Non : 1 voix

Abstention : 4 voix

Mis au vote, le budget 2017 est accepté à la majorité

7.4 Désignation des sections vérificatrices

Pour l'exercice 2017, les sections du Jura bernois, de La Chaux-de-Fonds et de la Menthue sont désignées pour la vérification des comptes.

8. Concours de ruchers

8.1 Concours 2016

Rémy Meier nous parle du concours de ruchers 2016 de la 1^{re} circonscription de la région neuchâteloise, du Jura bernois et du Jura. Il y a eu 7 inscriptions dans toutes les catégories. Rémy se félicite d'avoir fait un des contrôles plus tardivement après les vacances d'été, ce qui a permis d'avoir une vision plus large de l'état du rucher en concours. La remise des médailles s'est faite le 26 novembre à l'école d'agriculture de Courtemelon (JU) avec Isabelle Chapatte. Ce concours s'est déroulé à la satisfaction de tout le monde.

8.2 Remise de la médaille Agora dite médaille de vermeil

Cette distinction est remise à Charles Noirjean de Saint-Ursanne. Charles Noirjean a participé à 4 concours avec chaque fois une médaille d'or. Il obtient 96 points sur 100, ce qui lui vaut d'être le lauréat cette année. Rémy Meier le félicite ainsi que toute l'assemblée. Monsieur Noirjean étant absent, c'est Isabelle Chapatte, présidente de la fédération du Jura, qui lui remettra cette médaille.

8.3 Concours 2017

La prochaine circonscription pour 2017 sera la Sarine, le Lac, la basse Broye, la Broyarde, le Pays d'Enhaut, la Gruyère, la Veveyse et la Glâne. Inscription auprès des présidents de fédérations.

9. apisuisse:

Nouvelle organisation

Lors de l'assemblée des délégués apisuisse du 28 mai 2016, il a été décidé à l'unanimité de créer un groupe de travail afin de développer une nouvelle structure apisuisse et de proposer de nouveaux statuts. La SAR y était représentée par Mélanie Grandjean et Sonia Burri-Schmässmann. Après plusieurs séances de travail, la nouvelle structure d'apisuisse a été définie. apisuisse a mandaté un juriste spécialisé dans les associations afin d'établir de nouveaux statuts.

La présentation de cette structure est projetée sur l'écran.

Remarques préliminaires:

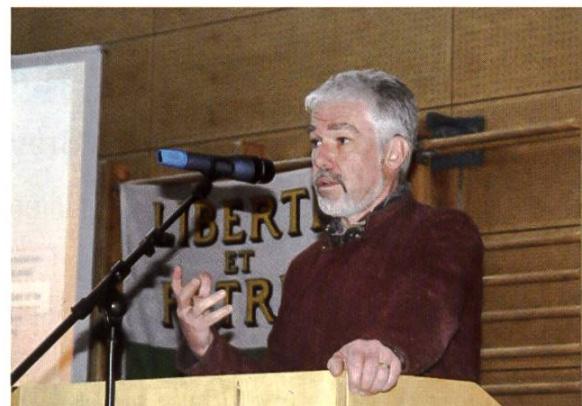
- Les sociétés régionales gardent leur identité et leur force
- apisuisse est l'organisation faîtière avec les tâches et objectifs suivants :
 - Représentation des intérêts agricoles au niveau national
 - Interlocuteur pour l'apiculture au niveau fédéral
 - Réalisation de projets nationaux
 - Gestion d'organisations supérieures comme apiservice Sàrl avec SSA et commission d'élevage
 - Formation suisse d'apiculture Sàrl, cours avec brevet fédéral et autres offres de cours dans toute la Suisse
 - Commissions miel et marketing avec label d'or

Adoption des nouveaux statuts

Lors de l'assemblée des délégués apisuisse du 31 janvier 2017, les nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité. Les délégués sont, selon les statuts actuels d'apisuisse art. 9 et au sens de l'article 65 du Code Civil, compétents pour représenter les intérêts des sociétés. Selon l'article 9 des statuts actuels, les décisions prises en assemblée des délégués lient les membres pour autant qu'elles ne soient pas contraires à leurs statuts. Les statuts entrent en vigueur dans un délai de 3 mois à compter du jour de leur publication dans les organes fédératifs. Ces nouveaux statuts figurent dans leur intégralité dans la revue de mars.

Le comité SAR et les présidents de fédération ont traité ce dossier lors de la séance du 2 mars.

Philippe Roth, président de la fédération neu-châteloise prend la parole et décrit les avantages de cette nouvelle structure et nous explique la différence entre l'ancienne et la nouvelle structure, où il en ressort que la SAR ainsi que la STA sortent gagnants de cette nouvelle mouture. Il nous rappelle le vote des présidents de fédération et des membres du comité, 11 voix favorables et une abstention.



André Pasche monte à la tribune pour s'étonner que seulement 10 personnes au niveau législatif décident alors qu'il y a des milliers d'apiculteurs !

André Pasche souhaiterait qu'il y ait des commissions de consultation, en résumé faire remonter les décisions par la base. Il n'y aurait pas de recours si l'assemblée vote oui, cette structure n'est pas démocratique.



Monsieur Cochard intervient pour nous dire que si une telle votation aurait lieu au VDRB, elle serait refusée !

Marie-Françoise Godat demande combien de personnes sont actuellement dans le législatif. La présidente répond, 12 personnes

Philippe Roth revient à la tribune pour demander à l'assistance si la SAR est prête à quitter apisuisse et par conséquent apiservice

et le brevet fédéral et le nouveau portail internet? Il souligne que la SAR et la STA ont ensemble 50 % des voix et le VDRB 50 %, alors que le VDRB représente 78 % des apiculteurs membres d'apisuisse !

Raphaël Monney prend également la parole pour aborder l'aspect financier où la SAR sort gagnante dans cette nouvelle structure. Il relève que les 3'400 apiculteurs SAR paient une cotisation apisuisse de Fr. 10.– par membre soit Fr. 34'000.– et reçoit en retour d'apisuisse environ Fr. 140'000.– !

Un vote est proposé pour l'adoption des nouveaux statuts d'apisuisse et voici les résultats :

Bulletins rentrés : 66

Oui : 50 voix

Non : 6 voix

Abstention : 10 voix

La nouvelle structure d'apisuisse est adoptée à la majorité.

Formation suisse d'apiculture Brevet fédéral

La présidente remercie tout particulièrement Serge Imboden pour son implication dans ce brevet.

Une personne de l'assemblée intervient en demandant pourquoi cette formation est régie sous la forme juridique d'une Sàrl? La réponse de Sonia: c'est le désir qu'elle soit autonome du point de vue financier.

9. Nomination du comité

1. Comité

• Démission/s du comité

Le comité compte 3 démissions :



Mélanie Grandjean de la fédération vaudoise, entrée au comité en 2015, responsable du dicastère conseils aux débutants et vice-présidente en 2016.

Rémy Meier de la société du Jura bernois, entré au comité en 2009, responsable des conseils aux débutants durant les premières années, puis du concours des ruchers, assurances et vétérans.



Alain Salamin de la fédération valaisanne, entré au comité en 2016, responsable de la vulgarisation, sélection et élevage, et bibliothèque.



Sonia remercie ces membres pour leur engagement et leur souhaite une belle continuation dans le monde apicole.

Au nom de la SAR, la présidente a le plaisir de remettre à chacun un présent.

• Election/s de/s nouveau/x membre/s du comité

Selon l'article 25 des statuts SAR, en cas de remplacement d'un membre du comité central, il appartient à la fédération ou la section du membre démissionnaire de faire des propositions. En date du 2 mars, les fédérations concernées n'avaient pas trouvé de remplaçants.

Sonia demande à l'assemblée des délégués s'il y a des candidats ?

Personne ne se présente...

Selon l'article 26 des statuts SAR, en cours d'exercice, le comité central peut désigner lui-même un membre jusqu'à ratification par la prochaine assemblée des délégués.

Lors de la séance de comité avec les présidents de fédération, en date du 2 mars, il a été décidé d'extérioriser certaines tâches, telles que le concours des ruchers et les conseils aux débutants. Toutes les parties administratives seront transmises à Mme Aude Steiner. Les membres du comité qui restent en place ne peuvent pas assumer de charge supplémentaire.



Dans l'état actuel, il y a des places vacantes ; la présidente encourage les personnes présentes aujourd'hui à s'investir dans les différentes tâches qui incombent au comité SAR.

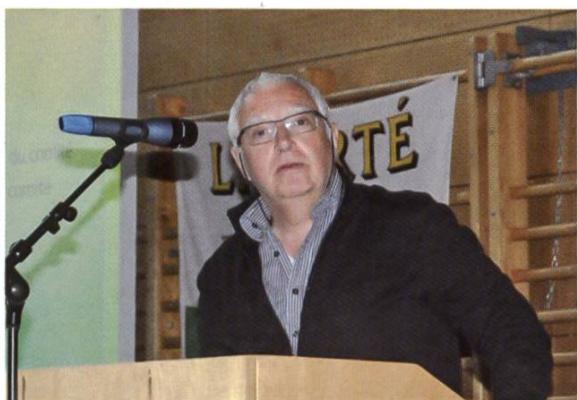
• Nomination des membres actuels du comité

Restons positifs, puisque les 4 membres actuellement en place, à savoir Sonia Burri-Schmassmann, Rose Aubry, Raphaël Monney et Max Huber, sont prêts à assumer un nouveau mandat.

Les personnes qui acceptent de reconduire ces 4 membres du comité sont priées de lever leur carte de vote.

Le comité est réélu à l'unanimité.

2. Nomination à la présidence



Max Huber monte à la tribune pour présenter la candidature de la présidente sortante et faire un petit résumé de ses actions durant l'année 2016 comme présidente.

Sonia a œuvré tout particulièrement pour un rapprochement STA, VDRB, et SAR, afin que l'apiculture parle d'une seule voix face au Conseil fédéral et comme interlocuteur avec le département de l'agriculture.

- mise en place de cours pour les apiculteurs labellisés
- formation pour les contrôleurs d'exploitation
- brevet fédéral représentante SAR dans la commission de travail (avec les collègues VDRB et STA)
- mise en place de la nouvelle structure de formation au niveau filiale d'apisuisse
- responsable pour le brevet fédéral module 3 en Romandie.
- participante au groupe de travail concept d'exploitation (VDRB – SAR – STA – apiservice)
- participante au groupe de travail plan d'action national des PPH, position apisuisse
- prise de position apisuisse, loi sur les OGM
- membre SAR dans le comité apisuisse, différentes rencontres avec des offices fédéraux.
- représentante SAR, rencontre avec des représentants de l'union suisse des paysans.

Max recommande à l'assemblée des délégués de reconduire Sonia Burri-Schmassmann au poste de présidente.

Une personne de l'assemblée demande le vote à bulletins secrets.

Conformément aux statuts, article 18 alinéa 2, la présidente demande une votation pour savoir si l'assemblée est d'accord avec un vote à bulletins secrets.

A la question : désirez-vous un vote à bulletins secrets ?

Résultats relevés par les scrutateurs :

Bulletins rentrés : 62

Vote à bulletin secret oui : 8 délégués

Vote à bulletin secret non : 48 délégués

Abstention : 6 délégués

Résultat: une majorité ne désire pas une votation à bulletins secrets

A la question : Acceptez-vous de reconduire la candidature de Sonia Burri-Schmassmann à la présidence ?

Résultats relevés par les scrutateurs :

Bulletins rentrés : 64

Vote oui : 46 délégués

Vote non : 5 délégués

Abstention : 13 délégués

Résultat: Sonia Burri-Schmassmann est réélue présidente de la SAR.

Elle est vivement applaudie par l'assemblée.

Sonia adresse ses remerciements à l'assemblée.



12. Attribution du prix Bertrand

Le comité attribue le prix Bertrand 2017 à Monsieur Jean-Louis Haesler.

D'une voix émue Rose Aubry fait l'éloge du lauréat Monsieur Jean-Louis Haesler, auteur de l'agenda apicole. Rose nous lit un extrait de la volonté et de l'esprit dans lequel Monsieur Bertrand a voulu que son prix honore une personne qui a œuvré pour l'apiculture. Aujourd'hui on honore non seulement une personne, mais une institution. Création du logo de la SAR qui perdure encore aujourd'hui après 87 ans !

Les 94 éditions de l'agenda ou du « calepin » comme on disait jadis : cette aventure a commencé par le père de Jean-Louis en 1923, où l'agenda a toujours été imprimé au plomb jusqu'en 2016 !

L'impression de La Revue de la SAR s'est faite de 1937 à 1949 à l'imprimerie de la Béroche, celle de Monsieur Haesler.

La remise de tous les agendas à la SAR : un trésor inestimable pour les futures générations.

Enfin Jean-Louis Haesler a été un très bon libraire, où il faisait bon de parler livres avec lui.



L'assemblée applaudit ce choix et Sonia remet le prix à Jean-Louis.

Ce dernier fort ému sort de sa poche un petit agenda rouge, le premier de 1923, où il était joint à l'époque un petit crayon et un papier carbone.

Il adresse quelques paroles à l'assemblée et la remercie pour l'honneur qui lui a été fait.



13. Honorariat

Notre présidente, Madame Sonia Burri-Schmasmann, propose à l'assemblée de nommer membre d'honneur Monsieur Rémy Meier. Cette décision est entérinée par acclamation de l'assemblée.

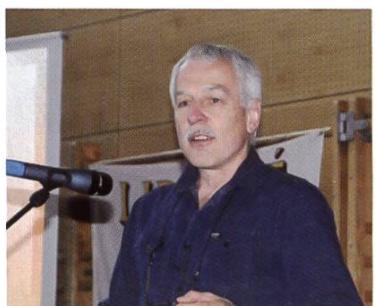
14. Confirmation du lieu de l'assemblée 2018 et organisation 2019

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Genève le 18 mars 2018 et l'année suivante dans le Jura bernois.

15. Divers

Aucun

16. La parole aux invités



Jean-Daniel Charrière prend la parole et se réjouit de la décision de l'assemblée des délégués pour le résultat de la votation concernant apisuisse. Comme représentant de l'agroscope, il se félicite d'avoir un interlocuteur unique ; c'est une demande de la Confédération.

Il nous informe que le 24 juin il y aura une journée porte ouverte de 9 h à 16 h au Liebefeld et nous invite à découvrir le Centre de recherche apicole, apiservice et de suivre les conférences qui y seront données.

Après une pause de 20 minutes, ce qui nous a donné la possibilité de nous rendre aux stands d'apiservice et de la SAR, nous reprenons avec la conférence de Christophe Praz, sur le thème de la conservation des abeilles sauvages.

Christophe a su par son enthousiasme et ses connaissances nous faire découvrir le monde fascinant des abeilles sauvages. Il nous a montré que les problèmes sont les mêmes que ceux d'Apis mellifera, à l'exception du problème du varroa !



Christophe a particulièrement mis en avant le changement dans le nourrissage des animaux de ferme, où l'on a passé des champs de trèfles et de sainfoin à des fourrages plus industriels, tels que l'ensilage ou les graines de soja et maïs.

Cela a eu comme conséquence une forte diminution des hyménoptères plus avides de fabacées que de pâturages d'herbacées sans beaucoup de fleurs !

Mais aujourd'hui, avec les nouvelles connaissances et la prise de conscience du public, le politique va dans le sens d'une protection et d'une favorisation des abeilles dans le sens large du terme.

C'est sur cette note optimiste que Christophe a terminé sa présentation sous les applaudissements nourris de l'assemblée captivée.

Cette conférence a été un très grand succès vu le nombre de questions posées.

Dès 12 h 30, un apéritif généreux nous a été offert et l'on a pu déguster les vins de la région et ses nombreux fromages.

Enfin, les morceaux de fanfare entraînantes ont animé le succulent repas qui a clos cette 141^e assemblée.

De plus, pour les personnes qui souhaitaient faire une petite marche digestive après ce repas, la présidente les a invitées à suivre le sentier des abeilles mis en place en 2011 par la société d'apiculture de Moudon et composé de 19 panneaux illustrés, répartis le long d'un chemin pédestre aménagé au bord de la Broye.

Merci pour cette initiative très sympathique et instructive.

Un très grand merci à la Fédération vaudoise et à son président, Monsieur André Pasche, pour l'accueil et la parfaite organisation de cette journée.

Le secrétaire : Max Huber

Publicité

APIVER
1906 Charrat

POTS À MIEL
BOCAUX EN VERRE

Alvéoles gravées, avec couvercles ;
prix de détails

Par paquets, prix par palettes
sur demande, retirés à Charrat

250 g : dès Fr. 0.55
500 g : dès Fr. 0.60
aussi pots à confitures, 5 modèles

Tél. 079 918 79 21

NOUS ACHETONS

Du Miel Suisse contrôlé

Miel de fleurs

Miel de forêt

Miel BIO

En cas d'intérêt,
nous vous ferons parvenir
nos conditions d'achat,
veuillez prendre contact avec :

Narimpex SA, Bienne

Téléphone 078 745 65 52

Madame Studer

ou via e-mail :

gstuder@narimpex.ch

Rapport de la présidente 2017



Préambule

On écrit dans les pages de la revue SAR
Des messages pour les générations à venir
On écrit sur les ruches à l'encre de propolis
Nos abeilles dessinent à la cire tout ce qu'elles voudraient dire
On écrit aux politiciens la force de nos rêves
Nos espoirs en forme de pelotes de pollen
On écrit dans la presse pour que le peuple soutienne
Au grand jour la cause apicole
L'espoir se lit dans vos regards
Des mots, seulement gravés pour ne pas oublier
Celles pour qui nous sommes aujourd'hui toutes et tous réunis :
les abeilles !

Rapport de la présidente

- Les anciens m'ont dit : année bissextile, mauvaise année apicole. Ils n'ont pas tout tort.
- Année blanche ou année noire diront certains.
- Un facteur essentiel a déséquilibré l'ensemble de nos colonies : la météo. Trop de pluie, les abeilles sont restées dans les ruches et dès qu'une fenêtre de répit apparaissait, nos chères ouvrières en profitaient : c'était la course aux essaims. La fécondation des jeunes reines a été quelque peu perturbée par ce temps.
- Suivant les emplacements, les floraisons d'été étaient insuffisantes, les abeilles n'ont pu suffisamment récolter et ont donc puisé dans leurs réserves.
- Chaque année des colonies d'abeilles disparaissent du fait de l'addition de nombreux facteurs biotiques ou abiotiques. Les activités humaines ont des effets importants sur l'environnement. Il est aujourd'hui nécessaire de rétablir un équilibre naturel et de retrouver les écosystèmes indispensables à la vie et à l'implantation de nos chères protégées. Le déclin des colonies d'abeilles mellifères et des abeilles sauvages, a une corrélation directe avec la qualité de l'habitat et plus particulièrement de l'offre en fleurs, donc de nourriture. Un autre facteur incontrôlable pour les apiculteurs, est l'impact des pesticides sur nos colonies. La SAR et apisuisse ont pris position à plusieurs reprises sur ce thème, notamment lors de la consultation du plan national de réduction des PPH.
- Avoir des colonies saines, c'est savoir reconnaître les maladies, les parasites, les prédateurs. Cela passe inévitablement par des acquis en connaissances apicoles. Octobre 2016 a vu le début des cours pour la suisse romande de la formation menant au brevet fédéral d'apiculture. Cette formation supérieure rencontre actuellement un grand succès puisque 4 volées de 24 participants sont déjà complètes. Je remercie les personnes qui s'investissent dans ce projet.
- La formation passe également par l'information et pour cela nous avons différents moyens : le premier est notre revue suisse d'apiculture qui en 2016, malgré ses 137 ans a pris un coup de jeune ; nouveau graphisme, nouvelle mise en page. Un grand MERCI aux personnes qui collaborent régulièrement à l'élaboration du journal. Le second moyen de communication est internet. Le comité SAR a adhéré au projet de mise en place d'une plate-forme com-

mune aux différentes instances apicoles : apisuisse, apiservice, VDRB, STA, SAR. Ce projet géré par nos collègues suisses alémaniques, qu'il faut également remercier, est disponible depuis début mars sous le nom de **bienen.ch**. Vous y trouverez déjà certains documents en français. La page et les onglets relatifs à la SAR devraient être fonctionnels d'ici cet été à notre adresse « **abeilles.ch** ». Un autre moyen de communication réside dans l'agenda apicole, dont la SAR a racheté les droits en 2016. L'agenda permet à chacune et à chacun d'avoir rapidement à disposition les informations relatives aux différentes personnes de contact. Tous les membres SAR l'ont reçu gratuitement avec la revue de novembre.

- La charge administrative qui incombe aux membres du comité n'a cessé de s'accroître. Comme mentionné lors de la dernière assemblée des délégués, le comité s'est penché sur la création d'un poste de secrétaire administrative à 30 %, ceci conformément aux statuts SAR article 28. Cette résolution a été approuvée par l'ensemble des présidents de fédération. Après une mise au concours du poste, la candidature de M^{me} Aude Steiner a été retenue. M^{me} Steiner est entrée en fonction au 1^{er} janvier 2017. Elle est parmi nous aujourd'hui, vous aurez l'occasion de faire sa connaissance tout à l'heure.
- Le comité SAR a siégé à 7 reprises, un compte rendu de chaque séance figure dans les revues SAR. Je remercie mes collègues du comité, les présidents de fédérations, de sections, les contrôleurs du miel, les conseillers apicoles, les moniteurs éleveurs et les inspecteurs pour le travail effectué, leur engagement durant cette année écoulée.

Bonne saison apicole 2017.

Votre présidente SAR: Sonia Burri-Schmassmann

Publicité

BOISSELLERIE PETITE

Ruches et matériel apicole

Ruches
de Fabrication Française 
en sapin, épicéa ou pin sylvestre



Horaires d'ouverture

MARDI
toute la journée

VENDREDI matin
ou sur RDV

NOUVEAU
Matériel
de Miellerie
Marque Française Ets. Besacier

EXTRACTEUR
Manuel et électrique
9/2 cadres et +

MATURATEUR
50 / 100 / 200 kg

Rue du Lhotaud • 25560 FRASNE • 03 81 49 80 42

boissellerie-petite.fr



Matériel de marketing

Flyers et cartes postales	1 paquet de 20 pièces / CHF	Commande
1) L'apiculture / flyers	2.00	
2) Le miel suisse / flyers	2.00	
3) Les abeilles sauvages /flyers	2.00	
4) Les saules / flyers	2.00	
5) Notre collaboratrice / carte	2.00	
6) Pollinisation / carte	2.00	

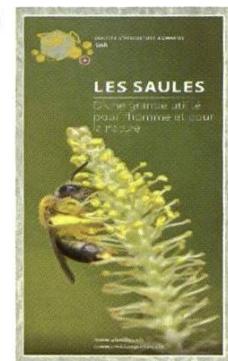
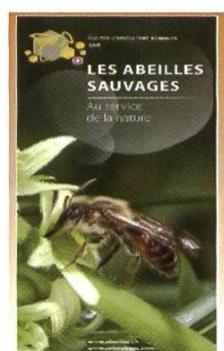
Divers	1 pièce / CHF	Commande
7) Memory	2.50	
8) Emballage cadeau 250 g	1.00	
8) Emballage cadeau 500 g	1.10	
8) Emballage cadeau 1 kg	1.20	
Sac plastique SAR	0.20	
8) T-shirt « nos butineuses » (tailles S/M/L/XL)*	29.00	
Frais de port	En plus	

* Incrire la taille désirée

Adresse de livraison:

Commande à envoyer à:

Sonia Burri-Schmassmann – CP 20 – 2805 Soyhières
presidence@abeilles.ch



Publicité

A VENDRE

Par courrier A, de souche sélectionnée,
Reines carnica 2017 F1
fécondées au rucher
Fr. 40.– TTC, envoi le lundi et le jeudi.
Gilbert Duruz, 1971 Grimisuat
commande : SMS au 079 212 40 50
ou gilbert.duruz@citycable.ch

A VENDRE

Nucléis sur 6 cadres et reines Carnica
Dès mi-juin
Renseignements et réservation :
Nexhmedin Ajvazi, Orbe,
079 355 16 79